

REGULARISATION de la subvention ministérielle de 1.000.000 de frs
au budget de 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Mars 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit du 13 mars 1952 la Trésorerie Générale a versé au budget de 1951 la somme de UN MILLION de FRANCS (1.000.000 de Frs) résultant de la subvention ministérielle pour l'organisation d'un centre de lutte contre l'incendie.

L'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation de cette subvention de 1.000.000 de Frs au budget de la Commune pour l'exercice 1951.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

La régularisation demandée ci-dessus est adoptée à la majorité./.

Vu et soumis à l'approbation
le Monsieur le P^réfet
St Denis le 19.7.52
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Brusset

Approuvé
M. Néel le 22.7.52
P. le P^réfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Leroux